

Compte-rendu du conseil municipal - 6 Mars 2019 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille dix-neuf, le six du mois de Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 28 du mois de Février, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DURCHON Christelle, DORIO Nathalie, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie
- Messieurs, COURDIL Gilles, HERNANDEZ Jean-Jacques, LABEUR Hubert, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absents représentés : LIMA Charles

↳ Absente non représentée : MOIOLA Laetitia, BONREPAUX Jean-Christophe

↳ Madame MAURY Nathalie, est nommée secrétaire de séance.

Une minute de silence en l'honneur de Paul Canal ancien Maire de la commune qui est décédé il y a quelques jours.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 13 Décembre 2018 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2018-33 Demande de subvention sécurisation circulation.
- 2018-34 Demande de subvention vidéo protection.
- 2018-35 Choix établissement bancaire pour l'acquisition de la maison Rue Centrale.
- 2018-36 Indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires pour le receveur.
- 2018-37 Echange de terrains sur ANTRAS.
- 2018-38 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- 2018-39 Choix établissement bancaire pour l'acquisition de la maison rue Centrale.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2018** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 13 Décembre 2018 est validé.

⇒ **Compte administratif et compte de gestion :**

La trésorerie n'ayant pas clôturé le compte de gestion. Nous voterons le compte administratif et le compte de gestion en même temps que le budget lors du prochain conseil municipal début avril.

Vu le temps perdu à cause à la fois des délais de la trésorerie et des maladies au service administratif de la mairie nous allons partager et construire directement le DOB en conseil municipal.

⇒ **Débat orientation budgétaire 2019 :**

Au niveau fiscalité, il est proposé de maintenir les mêmes taux que l'an dernier : accord de tout le conseil.

Budget fonctionnement :

Un employé est en disponibilité : Vue la saisonnalité pour l'entretien des espaces vert, il est proposé de ne pas remplacer cet agent mais plutôt d'externaliser la plus grosse partie des espaces verts qui mobilisent beaucoup de temps en saison notamment les plus grandes surfaces. C'est ce qui a été expérimenté l'année passée avec une modification prévue : Validation à l'unanimité de l'assemblée par rapport à l'externalisation de l'entretien des espaces verts. Gain économique à la clef.

Idem concernant le ménage à l'école. Si la suppression d'un poste se confirme au niveau de l'école, il est proposé d'externaliser une partie supplémentaire du ménage. Validé à l'unanimité

Intégrer au budget les coûts de formation d'un salarié municipal afin d'avoir un remplaçant éventuel sur le poste de la cantine.

Subventions associations : Maintien des mêmes niveaux de subvention. Un club sénior football est en cours de création avec une demande de subvention : Il est proposé d'intégrer leur demande et de décider lors du vote du budget de l'attribution ou non de cette subvention.

Unanimité sur les propositions

Propositions pour les investissements :

Ventrière/Passerelle : des optimisations sont possibles, il est décidé de l'intégrer en l'état au budget et de travailler de façon à diminuer le coût.

Matériel de sport : 1000 € avec 500 € de subvention à gagner

Cours de récréation, agrandissement ALAE et toit du catéchisme : aménagement de la ville en 2020. Créer un projet global et aller chercher des subventions

Cardio-secours : pas de coût de fonctionnement supplémentaire. Nécessité d'un appareil à disposition car celui du complexe est enfermé. Emplacement à la pharmacie car vidéo-surveillance. De plus le pharmacien s'est proposé de former des habitants intéressés

Validation de ces points à l'unanimité.

Ces éléments sont actés et seront intégrés dans la construction du budget.

⇒ **Suivant décision DOB choix entreprise entretien espace verts :**

6 entreprises ont été consultées afin d'établir un devis. Elles ont eu 1 mois pour répondre.

Seules 3 entreprises ont répondu. Le tableau comparatif est présenté au conseil municipal. La société Alex Jardin a effectué la proposition la plus intéressante financièrement. De plus vu la qualité de travail que l'on connaît de cette société, Mr le Maire propose de retenir cette société pour les 3 prochaines années soit de 2019 à 2021.

Après différents échanges, il est proposé de rajouter une clause de tacite reconduction annuelle.

Cette proposition est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
12	12	0	0	0	12

⇒ **Information convention de mandat voirie :**

Mr le Maire présente la convention de mandat voirie liant la communauté d'agglomération à la commune. Les travaux de voirie financés ou non par la communauté d'agglomération peuvent être réalisés sous cette convention de mandat. Nous bénéficions donc des services techniques de la communauté d'agglomération. L'avantage le plus important reste toutefois le financement de ces travaux, qui nous permet d'obtenir de la DETR en plus sur d'autres projets. Il demande au conseil municipal s'il a des questions à ce sujet. Pas de question sur ce point.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Information clôture achat maison rue centrale :**

L'acte d'achat de la maison rue centrale a été signée, de ce fait la commune est maintenant propriétaire de ce bien. Mr le Maire a contacté la famille De Jesus pour envisager un échange entre les 2 garages. Ce dossier avance comme initialement prévu.

⇒ **Validation protocole d'accord toit médiathèque :**

Le protocole d'accord rédigé par notre avocat et l'avocat de SMABTP est présenté au conseil municipal. Ce protocole intègre le fait du versement d'une indemnité de 118 361,70 € contre la clôture totale et définitive de ce litige. Une fois le protocole signé la SMABTP s'engage à verser cette indemnité sous 1 mois. Avec les délais de blocage et déblocage des fonds il faudra toutefois attendre environ 2 mois avant de bénéficier de cette somme. Il nous restera ensuite à mener à bien la réfection du toit.

La validation de ce protocole d'accord est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Délibération protocole toit médiathèque :**

Suite à l'accord sur le modèle du protocole d'accord, Mr le Maire présente la délibération à valider pour lui permettre de signer le protocole d'accord et mener à bien toutes actions nécessaires à la clôture de ce litige.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Délibération pour signature des conventions Francas & communauté d'agglomération (centre de loisir) :**

Comme déjà partagé en conseil municipal suite à l'utilisation par la communauté d'agglomération des locaux communaux pour le centre de loisir, il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation des locaux.

Cette convention ainsi que la délibération permettant sa signature sont présentées au conseil municipal. La parole est donnée aux conseillers.

La convention est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

La délibération permettant à Mr le Maire de signer cette convention est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Adhésion PEFC Occitanie :**

Depuis 2014, suite aux conseils de l'ONF, la commune a exploité nombre de parcelles de bois au-dessus de Laures. Les ventes de bois ont rapporté plus de 120 000 € entre 2014 et 2019. En exploitant ce bois les pistes se sont dégradées et il serait intéressant de les remettre en état maintenant étant donné que la partie la plus importante est déjà exploitée. D'autre part des dispositifs financiers intéressants existent jusqu'en 2020 il n'est pas sûr qu'ils soient reconduits au-delà.

Pour bénéficier de ces subventions il faut par contre adhérer au PEFC Occitanie. La cotisation étant faible 260,28 € et vu les aides donc nous pouvons bénéficier (point suivant à l'ordre du jour), il serait très intéressant d'adhérer au PEFC Occitanie.

Cette adhésion est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Demande de subvention remise en état pistes montagne :**

Comme discuté ci-dessus en adhérant au PEFC Occitanie mais également en s'associant à un exploitant privé en l'occurrence le Groupement Forestier du Soubidou, nous pourrions bénéficier de 80% d'aide sur le montant HT de la réfection des pistes communales ainsi que d'une partie des pistes du GF du Soubidou.

Pour bénéficier des 80% d'aide ces 2 points sont obligatoires, l'adhésion au PEFC Occitanie mais également l'association avec un propriétaire privé ayant le même type d'action que la commune.

De plus le GF du soubidou contribuera également aux dépenses restantes. Par contre la maîtrise d'ouvrage sera prise en charge par la mairie. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'ONF.

VOIRIE	Pistes montagne maîtrise ouvrage inclus	69 760	11 190	13 171	18,9%
VOIRIE	Subventions Europe via ONF & GF		41 524		
VOIRIE	Remboursement GF		3 876		

Ainsi nous pourrions faire financer ce projet à hauteur du tableau présenté ci-dessus et donc une fois la TVA récupérée ce projet reviendrait à 13 171 € sachant que nous avons obtenu plus de 120 000 € de vente de bois sur les 5 dernières années.

La demande de subvention est soumise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ **Questions et informations diverses :**

↪ M. le Maire a été chargé par l'agglomération d'étudier la question des chiens errants. Peut-être une uniformisation sur l'agglomération pourrait voir le jour.

↪ Au prochain conseil, sera proposé le vote d'une délibération pour pouvoir maitre une amende aux propriétaires des chiens déposants des déjections.

↪ Le passage pour piéton juste au rond-point de la Charmille est effacé : la commune doit le repeindre en attendant l'aménagement prévu avec le département.

↪ Toujours de plus en plus de véhicules garés dans la rue de tuilerie par la même personne : ces véhicules bougent donc cela reste légal.

↪ La gendarmerie propose une matinée d'information à l'attention des élus sur les différents problèmes de proximité (stationnement, bruit, etc ...). Mr Hernandez participera à cette matinée et essaiera d'obtenir des réponses aux problématiques récurrentes (Véhicules mal stationnés, véhicules qui restent sur des places de stationnement sans bouger, bruit, chiens qui s'échappent, déjections de chiens)

↳ La cabane du gilet jaune à l'entrée de la commune est sur un terrain privé dont la gestion est confiée à un liquidateur judiciaire en plus. Mr le Maire va saisir la préfecture pour essayer de résoudre cette implantation sauvage.

↳ Signalétique : Il manque encore des mats pour terminer la mise en place des quelques derniers panneaux

↳ Installation de la fibre : les travaux ne sont pas encore terminés, il reste pas mal de chose à faire. Il y a plus de 200 poteaux à changer sur la commune car les existants ne sont pas assez costauds pour soutenir les câbles.

↳ Monalisa : ce dispositif proposant des visites de bénévoles chez des personnes âgées isolées se met en place à St Paul et sur tout le territoire de l'ex-Foix-rural. Un appel à bénévoles va circuler.

↳ Journal : bulletin municipal sera disponible sous 2 à 3 semaines

↳ Suite au départ du locataire de l'ancienne école d'Antras il faudra discuter lors du prochain conseil municipal de l'éventuelle vente de se bien pour financer d'autres projets de logements qui pourraient être subventionnés à Ventrille ou dans la remise notamment.

↳ De la boxe savate devrait venir sur St Paul / section du Léo Lagrange

↳ La procédure de reprise des concessions touche à sa fin, les emplacements seront bientôt mis à la vente. Nous attendons le devis de remise en conformité avant-vente

↳ Un travail de recensement des panneaux de signalisation à remplacer ou à placer serait nécessaire. Il faudra établir un chiffrage et demander des financements.

↳ Les fossés devraient être curés 2^{ème} quinzaine du mois de mars par M. Dassier (entrepreneur à Verniolles) avec les employés communaux pour évacuer la terre et finir le travail.

↳ Réunion publique PLU le lundi 18 mars à 18h30 à la salle des fêtes.